

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 octobre 2016

OBJET :

Projet de reconstruction de la crèche FRIMOUSSE
Et plan prévisionnel de financement

Rapporteur : M. LE MAIRE
Délibération n° 8

EXPOSE DES MOTIFS

La crèche Frimousse est un établissement de type R de 5^{ème} catégorie, dont la vétusté, l'absence de sanitaires conformes, la nécessité de mise aux normes, ainsi que la sécurité du bâtiment, justifient la construction d'un nouvel établissement.

Le Syndicat Intercommunal s'est engagé dans ce processus, avec l'accord du conseil syndical et des Maires des communes concernées (ESSEY LES NANCY, ST MAX et TOMBLAINE), principaux financeurs de ce syndicat, tout comme la Caisse d'Allocations Familiales et la P.M.I., parties prenantes de ce projet.

Dans un souci de rationalisation et de mutualisation des moyens, la décision a été prise de réaliser un programme mixte composé de :

- la crèche en rez-de-chaussée,
- 15 logements à l'étage.

Le bailleur Meurthe et Moselle Habitat a été pressenti pour accompagner cette opération.

L'ensemble de ce projet à hauteur d'environ 4 millions d'euros TTC (dont 2,6 millions pour la crèche et 1,4 millions pour les logements) peut être réalisé dans un seul ouvrage sur une emprise foncière cadastrée AI 44 et AI 45, située 15, rue Jean Moulin à TOMBLAINE, et décomposée comme suit :

- la parcelle AI 44, qui appartient à la Ville de ST MAX et sera vendue à la Crèche et à MMH moyennant le prix de 200 000 euros TTC (SIGCF : 51,02 %

- MMH : 48,98 %, pourcentage correspondant à la surface planchée construite par chaque maître d'ouvrage).

- la parcelle AI 45, qui appartient à la Crèche Frimousse et dont une partie sera vendue à MMH sur les mêmes bases.

Des études sommaires préalables réalisées par le SIGCF et MMH ont montré la faisabilité d'un tel projet et défini son coût total.

Dès lors, pour assurer la cohérence des travaux de l'ensemble du bâtiment, mais aussi pour optimiser des coûts de réalisation, les deux parties ont décidé qu'il serait opportun qu'un seul maître d'ouvrage ait la responsabilité de l'ensemble de l'opération.

Dans ces conditions, les parties ont désigné la Société MMH en qualité de maître d'ouvrage temporaire de l'ensemble des opérations.

Par ailleurs, d'un commun accord avec la Préfecture et les deux parties, il est convenu que MMH appliquera l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016, et notamment les dispositions propres aux OPH (Offices Publics d'HLM), pour la passation et la conclusion des marchés à conclure avec la maîtrise d'œuvre et les entreprises de travaux, lesquels seront des contrats publics.

Le budget prévisionnel des travaux est établi comme suit :

- travaux crèche : 1 734 676 € HT
- travaux logements : 1 439 280 € HT

L'opération comprend 85 lits répartis comme suit :

- Essey-les-Nancy : 21 lits (24,71 %)
- Saint-Max : 40 lits (47,06)
- Tomblaine : 24 lits (28,24 %)

Le taux des honoraires de maîtrise d'œuvre sera différent pour les logements et la crèche en raison de la complexité de l'ouvrage.

Il sera convenu à l'occasion de la rédaction des marchés de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux, que l'ensemble des prestations et travaux réalisés feront l'objet d'un chiffrage distinct par nature d'ouvrage et/ou destination (ouvrage commun, ouvrage spécifique crèche et ouvrage spécifique logements).

Cette répartition fera l'objet d'une annexe financière lors de l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux.

MMH assurera la certification et la validation des situations financières relatives à l'ensemble des ouvrages.

Après validation, des situations seront adressées pour règlement au SIGCF qui devra honorer les factures relatives à la construction de son ouvrage dans un délai maximum de 30 jours après réception.

PROPOSITIONS

Vu l'avis de la commission Urbanisme – Travaux – Voirie réunie le 6 octobre 2016, il est proposé au conseil municipal :

- de valider la construction d'un nouveau bâtiment qui abritera la crèche Frimousse,
- de valider la réalisation d'une opération mixte alliant cette nouvelle crèche avec la création de 15 logements à l'étage,
- de participer au financement de cette opération à hauteur du nombre de lits respectifs et selon les besoins du Syndicat Intercommunal pour la gestion de la Crèche Frimousse.

Les crédits budgétaires seront prévus aux budgets 2017 et suivants des trois communes.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci- dessus

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 20 octobre 2016.

Extrait conforme



**Michel BREUILLE,
Maire**

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2016

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

| | |
|---|------------------|
| - Nombre de Conseillers en exercice : | 29 |
| - Nombre de présents : | 22 |
| - Nombre de votants : | 27 |
| - Convocation du Conseil Municipal le : | 07 Octobre 2016 |
| - Convocation distribuée les : | 07 Octobre 2016 |
| - Affichage du compte-rendu le : | 21 Octobre 2016 |
| - Affichage du procès-verbal le : | 09 Décembre 2016 |

PRESENTS

- M. LAURENT, MME DEVOUGE, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN Adjoints
- M. FRANIATTE, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- MME SIMONNET à M. BREUILLE
- M. SAPIRSTEIN à M. HOFFER
- MME LEDROIT à MME CADET
- M. MARSON à MME CLAIR
- M. DI TOMMASO à MME DEVOUGE

EXCUSES

- M. PROVIN
- MME LANZI

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. CAUSERO

Pour extrait

Michel BREUILLE,
Maire



